

Objet: TR: Communication suite au Codeco et prolongation des mesures de soutien
Date: vendredi 24 décembre 2021 à 8 h 04 min 20 s heure normale d'Europe centrale
De: DE BOCK Olivier
À: saujean, BAZIER Geneviève, geoffroy.carly, Luca Ciccia, ce.scoriels, c.cocu, Dallo Karine, julie_dams, chacof.coordination, eric.dubois, morgane.eeman, re, vfo, aurelie.gaziaux, Rhéa Hajar, Benoît Hallet, yves.hellendorff, Carine Hermal, af.janssen, Lahaye, Laudine, sylvie.lausberg, Sylvie lefebvre - Promemploi, b.parmentier2, Ipaulet, redantchristine, Dominique ROSSION, Samuel.DROOLANS, pascale.schmitz, Valentine Snoeck, responsable-fsmi, directrice, Van Honsté Cécile (contact@fileasbl.be), dominique.vandesype, Chantal.Vandoorne, VERMOOTE, Patricia, and-asbl
Cc: 'administration-finances-fsmi@viefeminine.be', 'chacof.reforme@gmail.com', elise.lay, Esther.Charles, guy.haufroid@cpasdedurbuy.be, 'isabelle.aujoulat@uclouvain.be', 'jonathan.lamblot@gmail.com', 'jonathan.lamblot@labc.be', 'julie.dewilde@cfwb.be', Marine Lanoy, 'Lionel Rubin', 'oriane.denys@cgsb.be', 'samira.ben.messaoud@cgsb.be', 'Samuel.DROOLANS@fgtb.be', Marie Tillière, 'vincent.delaet@isbw.be'
Pièces jointes: image001.jpg

----- Message transféré -----

Sujet :Communication suite au Codeco et prolongation des mesures de soutien
Date :Thu, 23 Dec 2021 13:54:56 +0000
De :Cellule Enfance <cellule.enfance@gov.cfwb.be>
Pour :Séverine Acerbis <Severine.Acerbis@gov.cfwb.be>, Marie GRAILET <Marie.GRAILET@gov.cfwb.be>, Isabelle DUCHEMIN <Isabelle.DUCHEMIN@gov.cfwb.be>
Copie à :GILSON Eddy <Eddy.Gilson@one.be>, annick.cognaux@one.be <annick.cognaux@one.be>, HENRY Anne-Claire <Anne-Claire.Henry@one.be>

Bonjour à toutes et à tous,

À la suite du Comité de concertation du 3 décembre, nous vous avons convié à une concertation d'urgence, afin d'ouvrir un espace de dialogue consacré au secteur de l'ATL et à celui de la petite enfance.

Le Comité de concertation s'est réuni à nouveau hier, mercredi 22 décembre, et a décidé de nouvelles mesures pour les semaines à venir.

Les mesures décidées hier n'amèneront pas de changements particuliers tant pour le secteur de l'ATL que pour le secteur de la petite enfance.

Nous sommes conscients de l'incompréhension que ces mesures suscitent et des difficultés de mise en œuvre qui en découlent pour vous, les enfants et les familles que vous accueillez.

En ce qui concerne l'accueil de la petite enfance, l'ONE a transmis cette semaine, aux milieux d'accueil, les protocoles mis à jour.

Du côté de l'ATL, l'ONE vous a transmis les informations ce matin.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer que le 15 décembre dernier, sur proposition du Gouvernement, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un amendement au décret-programme visant à prolonger l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°1. Réuni en séance, ce même 15 décembre 2021, le Conseil d'administration de l'ONE a pris acte de la prolongation prévue pour l'année 2022 du dispositif de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°1, ce qui lui permet, outre le maintien des subventions aux opérateurs ATL, de formation continue et d'éveil culturel, d'intervenir pour les pertes d'indemnité des accueillantes conventionnées ainsi que les baisses de subsides en raison des absences liées au COVID-19.

Ce 22 décembre, le Gouvernement a, en outre, validé la proposition du Conseil d'administration de l'ONE

de prolonger pour toute l'année 2022 les interventions de la cellule de veille pour les cas de fermeture sanitaire dans les milieux d'accueil de la petite enfance, telles qu'elles ont été appliquées durant toute l'année 2021. Ces interventions concernent la fermeture d'un milieu d'accueil pour raison sanitaire et visent trois situations de fermeture : l'incapacité de respecter les normes sanitaires, la mise en quarantaine de tout ou partie du milieu d'accueil ou la présence d'une personne faisant partie d'un groupe à risque dans le milieu d'accueil.

L'objectif de ces mesures est de garantir un filet de sécurité aux opérateurs de vos deux secteurs dans la perspective de la prolongation de la crise sanitaire. Ces dispositions visent à répondre aux nombreuses interpellations du secteur adressées à l'ONE et à la ministre, ainsi qu'à l'avis du Conseil d'Avis de l'ONE plaidant pour que des mesures à long terme soient implémentées afin d'assurer la stabilité et la sécurité face à l'évolution du contexte sanitaire.

Nous tenons également à vous assurer de notre écoute et de notre disponibilité dans ce contexte difficile.

Nous profitons aussi de ce courrier pour vous informer du lancement prochain de l'appel à projets du programme FSE 2021-2027. Vous trouverez de nombreuses informations sur cette page : <https://fse.be/actualite/news/les-programmes-amif-et-fse-2021-2027-ont-ete-approuves/>

Nous vous souhaitons, la plus belle fin d'année possible même dans le contexte actuel. Que cette période hivernale soit une opportunité pour se retrouver auprès des proches dans un climat que nous vous souhaitons serein et ressourçant.

Au nom de toute l'équipe de la cellule Enfance,



Cellule Enfance

Cabinet de la Ministre Bénédicte Linard

Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

« Economisez du papier : n'imprimez ce courriel que si c'est vraiment nécessaire »